

PLOUMOGUER

TI-KËR PLONGER

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 25 mai 2020

ELECTION DU MAIRE

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10

Ont obtenu : (par ordre alphabétique)

- M. Pascal KERVISIC : 4, quatre voix
- M. Didier PLUVINAGE : 15, quinze voix

M. Didier PLUVINAGE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS -

Le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger, cependant ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal (5). Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'approuver la création de 4 postes d'adjoints au maire.

ELECTION DES ADJOINTS

Les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10

Ont obtenu : (par ordre alphabétique)

- Liste Pascal KERVISIC : 4, quatre voix
- Liste Hervé QUINQUIS : 15, quinze voix

La Liste Hervé QUINQUIS ayant obtenu la majorité absolue est élue :

- 1^{er} adjoint : Hervé QUINQUIS
- 2^{ème} adjoint : Odile PAGE
- 3^{ème} adjoint : Joël PERCHOC
- 4^{ème} adjoint : Gisèle CARIOU